
Règlement numéro 109

Concernant le changement des adresses civiques de la route Gélinas

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle route Gélinas contient plusieurs embranchements et numéros civiques causant des problèmes d'interprétation et de repérage;

CONSIDÉRANT QUE le secteur, où se trouvent maintenant de nombreux résidents, est devenu problématique lors des interventions d'urgence ainsi que pour les services d'usages courants;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est mise en cause;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 7 juillet 2014, le nom « chemin Vigneault » pour désigner une partie de la route Gélinas ainsi que le chemin privé qui en est le prolongement le long de la rivière Nicolet sud-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie a approuvé la demande de changement de nom lors de sa réunion du 21 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller David Deshaies lors de la séance du 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adopté le règlement numéro 109 et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le présent règlement s'applique aux immeubles situés sur la route Gélinas ainsi qu'aux immeubles situés sur les chemins privés adjacents à la route Gélinas avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 3 : **APPELLATION DE LA RUE**

L'appellation « route Gélinas » pour la voie de circulation longeant les lots bornant la rivière à Pat et la rivière Nicolet sud-ouest est remplacée par l'appellation « chemin Vigneault ». L'appellation « route Gélinas » subsiste pour les lots non-touchés par la susdite modification. Un plan de modification des appellations est détaillé à l'annexe 1.

Article 4 : **NUMÉROTATION DES IMMEUBLES**

En vertu des changements mentionnés à l'article 3, la liste des immeubles visés par la numérotation des adresses civiques est détaillée à l'annexe 2.

Article 5 : AVIS D'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO

Suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, le secrétaire-trésorier de la municipalité informe les propriétaires des immeubles visés à l'annexe 1 de leur nouveau numéro civique attribué. Cet avis est transmis par lettre expédiée par courrier ordinaire.

Article 6 : UTILISATION DU NUMÉRO

Dès qu'il est informé du numéro attribué à un immeuble, le propriétaire ne peut afficher ou utiliser, ni permettre que soit affiché ou utilisé, un autre numéro à l'égard de cet immeuble. Aucun numéro ne peut être affiché ou utilisé à l'égard d'un immeuble, s'il n'a pas été attribué par la municipalité en vertu du présent règlement.

Article 7 : EMPLACEMENT ET DIMENSION DU NUMÉRO

Le propriétaire d'un immeuble sur lequel un bâtiment est utilisé ou destiné à être utilisé pour abriter des personnes et pour lequel un numéro civique a été attribué en vertu du présent règlement doit afficher ce numéro.

En tout temps, le choix de l'emplacement doit être fait de manière à assurer la visibilité du numéro à partir de la voie de circulation. La dimension des caractères composant le numéro attribué au bâtiment doit permettre de lire ce numéro à partir de la voie de circulation.

Article 8 : PÉRIODE TRANSITOIRE

Malgré les articles 6 et 7, le propriétaire d'un immeuble auquel un nouveau numéro civique est attribué en vertu du présent règlement peut continuer d'utiliser et d'afficher l'ancien numéro pour une période d'au plus quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'avis d'attribution d'un nouveau numéro civique transmis par le secrétaire-trésorier de la municipalité tel que stipulé par l'article 5.

Le premier alinéa ne s'applique qu'à un bâtiment existant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et pour lequel un numéro avait déjà été attribué avant cette date.

Article 9 : DISPOSITION PÉNALES

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction. Le contrevenant est passible d'une amende de 50 \$ pour la première infraction. En cas de récidive, l'amende est de 300 \$. Lorsque l'infraction est continue, chaque infraction constitue, jour après jour, une infraction séparée.

Article 10 : Le présent règlement abroge et modifie tout règlement incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 11 : Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier

/S/SIMON BOUCHER

/S/MATTHIEU LEVASSEUR

Avis de motion : le 7 avril 2015
Adoption : le 4 mai 2015
Publication : le 6 mai 2015

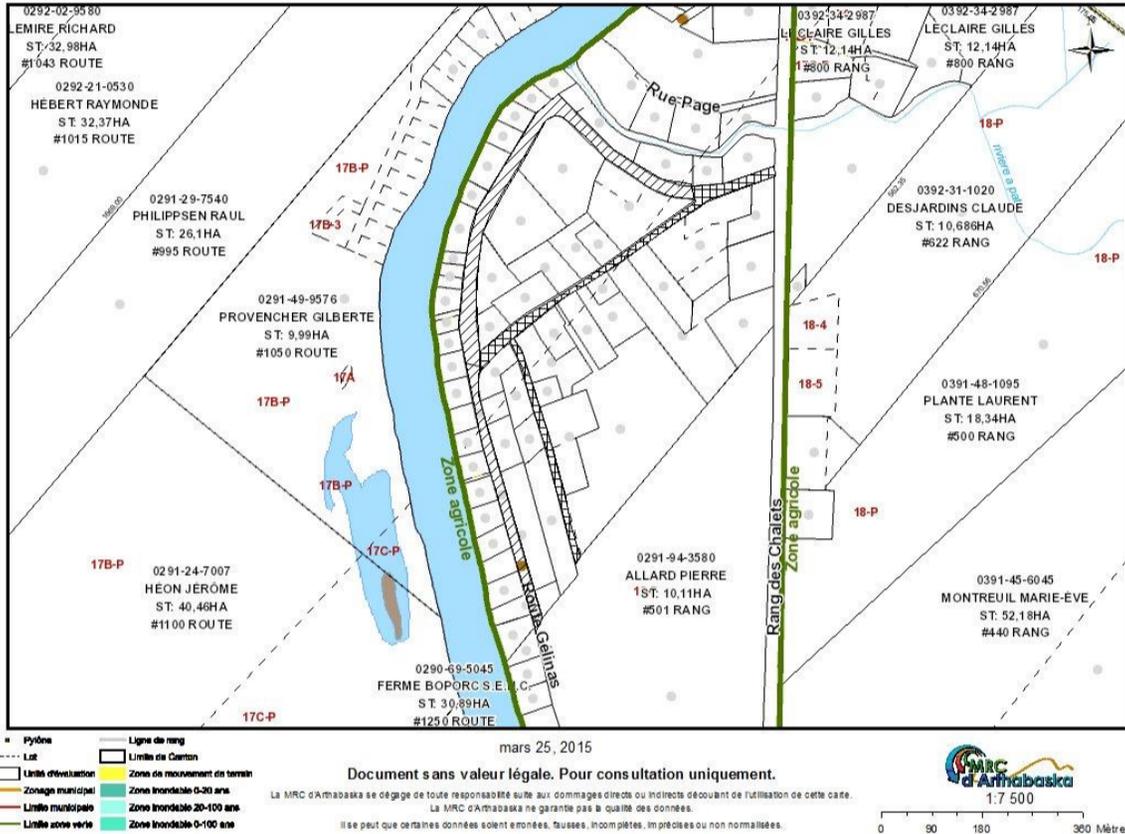
RÈGLEMENT 109

ANNEXE 1

Plan de modification des appellations

Chemin Vigneault //

Route Gélinas ++++++++



RÈGLEMENT 109

ANNEXE 2

Liste des immeubles visés par la numérotation des adresses civiques

MATRICULE	NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRES	ADRESSE CIVIQUE ACTUELLE	NOUVELLE ADRESSE CIVIQUE
0291_87_1292.00_0000	GUENET MELANIE, LEAVY NATHANIEL	ROUTE GELINAS	236 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0292_70_4976.00_0000	HOULE MICHEL	ROUTE GELINAS	216 CHEMIN VIGNEAULT
0292_70_1803.00_0000	TURCOTTE CHANTAL	551 ROUTE GELINAS	222 CHEMIN VIGNEAULT
0292_81_1146.00_0000	TURCOTTE BERTRAND, BOUCHER DENISE	553 ROUTE GELINAS	204 CHEMIN VIGNEAULT
0291_79_8202.00_0000	BOUCHER LUC, CHENARD LINDA	574 ROUTE GELINAS	16 ROUTE GÉLINAS
0291_79_0855.00_0000	MICHAUD DIANE, MARTEL DENIS	575 ROUTE GELINAS	17 ROUTE GÉLINAS
0291_68_7669.00_0000	GALLANT ROBERT	581 ROUTE GELINAS	231 CHEMIN VIGNEAULT
0291_79_5888.00_0000	LEMAY FRANCINE	583 ROUTE GELINAS	13 ROUTE GÉLINAS
0291_68_6498.00_0000	ROUX RICHARD, BOISVERT LISETTE	585 ROUTE GELINAS	229 CHEMIN VIGNEAULT
0291_79_9239.00_0000	RICHARD-LANGLOIS JOSEE	586 ROUTE GELINAS	14 ROUTE GÉLINAS
0292_70_8038.00_0000	HOULE MARCEL	587 ROUTE GELINAS	9 ROUTE GÉLINAS
0291_98_0131.00_0000	TURCOTTE BERTRAND BOUCHER D.	590 ROUTE GELINAS	120 ROUTE GÉLINAS (CHEMIN PRIVÉ)
0291_89_3641.00_0000	COTE SEBASTIEN	592 ROUTE GELINAS	12 ROUTE GÉLINAS
0291_69_6224.00_0000	MICHAUD MAURICE	593 ROUTE GELINAS	227 CHEMIN VIGNEAULT
0291_69_5748.00_0000	HOULE MICHEL	597 ROUTE GELINAS	225 CHEMIN VIGNEAULT
0292_80_1746.00_0000	MICHAUD JACQUES	603 ROUTE GELINAS	7 ROUTE GÉLINAS
0291_89_6956.00_0000	TURCOTTE BERTRAND	604 ROUTE GELINAS	10 ROUTE GÉLINAS
0291_69_5377.00_0000	CROTEAU JACQUES	605 ROUTE GELINAS	223 CHEMIN VIGNEAULT
0292_80_5600.00_0000	WINTER MARCEL, DEPONT FRANCINE	610 ROUTE GELINAS	8 ROUTE GÉLINAS
0292_60_5909.00_0000	JUTRAS ANDRE, GERVAIS FRANCINE	611 ROUTE GELINAS	221 CHEMIN VIGNEAULT
0292_60_6332.00_0000	CROTEAU GHISLAINE	617 ROUTE GELINAS	219 CHEMIN VIGNEAULT
0292_80_4756.00_0000	CARRIERE LISE , VAILLANCOURT CLAUDE	619 ROUTE GELINAS	5 ROUTE GÉLINAS
0291_99_4231.00_0000	CHAMPAGNE ANNIE, CÔTÉ-SIMARD MAXIME	620 ROUTE GELINAS	6 ROUTE GÉLINAS
0292_60_7169.00_0000	CROTEAU GHISLAINE	621 ROUTE GELINAS	217 CHEMIN VIGNEAULT
0292_61_8507.00_0000	COTE WILFRID, HUARD THERESE	627 ROUTE GELINAS	215 CHEMIN VIGNEAULT
0291_99_3298.00_0000	BLANCO YOLANDA	630 ROUTE GELINAS	4 ROUTE GÉLINAS
0292_71_0345.00_0000	BERNIER JACQUES, TURNER SYLVIE	633 ROUTE GELINAS	213 CHEMIN VIGNEAULT
0292_90_8266.00_0000	MICHAUD LAURENT	636 ROUTE GELINAS	2 ROUTE GÉLINAS
0292_71_2485.00_0000	LEMIRE DENIS	645 ROUTE GELINAS	211 CHEMIN VIGNEAULT
0292_72_4209.00_0000	PROULX REJEAN	653 ROUTE GELINAS	209 CHEMIN VIGNEAULT
0292_72_6232.00_0000	HOULE SYLVIO	655 ROUTE GELINAS	207 CHEMIN VIGNEAULT
0292_72_8851.00_0000	BEAUDOIN DENYSE	663 ROUTE GELINAS	205 CHEMIN VIGNEAULT
0292_81_4697.00_0000	FOREST MARTIAL, FOREST ANDRE	675 ROUTE GELINAS	203 CHEMIN VIGNEAULT
0292_91_2851.00_0000	COTE DOLORES	693 ROUTE GELINAS	201 CHEMIN VIGNEAULT
0292_91_8349.00_0000	BERGERON SUZANNE	701 ROUTE GELINAS	1 ROUTE GÉLINAS
0291_77_3432.00_0000	TURCOTTE BERTRAND BOUCHER D.	400 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_74_8753.00_0000	BELLAVANCE LEON	475 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	259 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)

0291_74_7595.00_0000	DESROSIERS NATHALIE	495 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	257 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_75_6525.00_0000	BELAND RICHARD	501 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	255 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_75_6055.00_0000	TURGEON BERTRAND	507 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	253 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_75_4978.00_0000	PLOURDE JEAN-YVES	511 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	251 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_76_5409.00_0000	POLIQVIN SERGE, CROTEAU NICOLE	519 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	249 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_76_3529.00_0000	DIONNE YVON, ST-HILAIRE RAYNALD	527 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	247 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_76_6584.00_0000	BERGERON CLAUDE	531 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	245 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_77_9608.00_0000	PATRY JEAN-CLAUDE	537 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	167 ROUTE GÉLINAS (CHEMIN PRIVÉ)
0291_76_1888.00_0000	DUCHESNE GINETTE	539 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	243 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_77_0919.00_0000	PAUL JEAN-PIERRE	545 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	241 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_78_6806.00_0000	JEAN CHANTAL	549 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	165 ROUTE GÉLINAS (CHEMIN PRIVÉ)
0291_67_9949.00_0000	NADEAU ANDRE	551 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	239 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_88_1739.00_0000	COURNOYER YANNICK, POIRÉ PIERRE-MARC	554 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	164 ROUTE GÉLINAS (CHEMIN PRIVÉ)
0291_77_3497.00_0000	GUENET MELANIE, LEAVY NATHANIEL	559 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	237 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_78_8775.00_0000	RAYMOND MICHEL	562 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	162 ROUTE GÉLINAS (CHEMIN PRIVÉ)
0291_68_8209.00_0000	TESSIER LINDA	565 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	235 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_78_5162.00_0000	BOUCHER MAXIME, 9227- 2137 QUEBEC INC.	567 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	161 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVÉ)
0291_68_8744.00_0000	LAVERTU GUILLAUME	571 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	233 CHEMIN VIGNEAULT (CHEMIN PRIVÉ)
0291_78_2496.00_0000	FORTIER ERIC, BOUCHER JOSEE	580 ROUTE GELINAS	18 ROUTE GÉLINAS
0292_81_8001.00_0000	PLAISANCE YVON	641 ROUTE GELINAS (CHEMIN PRIVE)	202 CHEMIN VIGNEAULT